



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Année 2011

PROCES-VERBAL

DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL

Le mardi 22 mars 2011, à la Trésorerie Générale de la Haute-Loire, en exécution des dispositions du décret n° 82-452 du 28 mai 1982, s'est réuni le comité prévu par le décret précité et composé de :

I. Représentants de l'administration

M. Christian PEYRÉ
Melle Caroline CROIZIER
M. Christophe LAVAL
M. Bernard ROUCHON
M. Hugo DELCOURTE

Trésorier Payeur Général, Président,
Fondée de Pouvoir,
Inspecteur Principal du Trésor Public,
Receveur-Percepteur du Trésor public,
Inspecteur du Trésor Public, secrétaire.

II. Représentants du personnel

M. Yves VERNAY
M. Jean-Pierre COFFY
M. Philippe SAGNARD

M. Robert GAGNE
Melle Karine VEYSSEYRE

Receveur Percepteur du Trésor public (FO),
Contrôleur Principal du Trésor Public (FO),
Contrôleur Principal du Trésor Public (FO),
secrétaire adjoint,
Contrôleur du Trésor Public (FO),
Agente d'Administration du Trésor public (FO),

III. Expert

Me. Mauricette COSTE

Contrôleuse principale du Trésor Public (CGT).

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des CTPL des 1^{er}, 17 décembre 2010 et 25 janvier 2011.
- 2) Présentation du budget départemental – exécution 2010,
- 3) Budget départemental – programmation 2011,
- 4) Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie du Monastier-sur-Gazeille,
- 5) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 heures.

SECRETAIRE ET SECRETAIRE-ADJOINT

Le secrétariat de la réunion est assuré par M. Hugo DELCOURTE, Inspecteur du Trésor Public.

Le secrétaire adjoint désigné par les représentants du personnel est M. Philippe SAGNARD, Contrôleur Principal du Trésor Public (FO).

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DEBATS

Réunion du 22 mars 2011

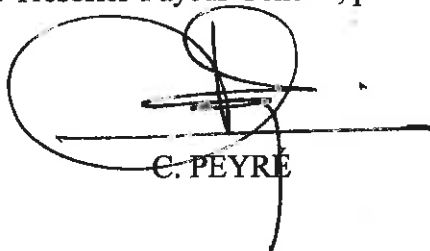
Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 1 inscrite à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des CTPL des 1^{er}, 17 décembre 2010 et du 25 janvier 2011

Le président indique que les projets de procès-verbal des CTPL des 1^{er} et 17 décembre 2010 ont été examinés par les secrétaire-adjoints. Les procès-verbaux des 1^{er} et 17 décembre 2010 sont approuvés après vote par tous les représentants. Le procès verbal de la réunion du CTPL du 25 janvier 2011 étant encore en circulation, son approbation est reporté au prochain CTPL.

Le Trésorier-Payeur Général, président



C. PEYRÉ

Le Secrétaire



H. DELCOURTE

Le Secrétaire-adjoint



P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DEBATS

Réunion du 22 mars 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 2 inscrite à l'ordre du jour

Présentation du budget départemental – exécution 2010

Le président aborde le point n° 2 de l'ordre du jour qui concerne présentation de l'exécution du budget 2010 et le vote du budget départemental pour 2011. M. COFFY lit une déclaration liminaire, jointe en annexe n°1.

Melle CROIZIER présente et commente les documents qui ont été transmis aux membres du comité. Certaines évolutions sont plus marquantes. Ainsi, l'évolution des dépenses d'entretien immobilier s'explique par la remise en cause de différents contrats d'entretien, les dépenses informatiques sont essentiellement constituées par le coût du réseau RUBIS. L'augmentation de la ligne locations immobilières s'explique par le paiement de la soulte lors de la résiliation du bail de la Trésorerie d'Yssingeaux et par les loyers budgétaires. Le montant élevé des autres dépenses de fonctionnement provient du paiement de la taxe foncière de la station service de l'aire autoroutière de Lorlanges. L'augmentation des frais de poursuites est due essentiellement à un poste comptable qui a confié de nombreux actes à des huissiers de justice. L'augmentation des frais de déplacement résulte essentiellement des frais de stage des nouveaux inspecteurs (sept arrivées au 1/9/2010). Quant aux transports de fonds leur coût diminue sensiblement, en raison de la mise en place de moyens modernes de paiement et de l'augmentation du nombre d'abonnements pour les parkings du Puy-en-Velay. M. VERNAY estime que la taxe foncière de la station-service de l'aire autoroutière de Lorlanges ne doit pas être supportée par le budget départemental et que cette dépense est du ressort de l'Etat. Il demande comment se justifie cette dépense. Mme CROIZIER reconnaît que l'affichage de cette dépense n'est pas clair, mais que l'opération est neutre pour le budget départemental.

M. COFFY, dans un propos introductif, rappelle, pour le regretter, que le budget de 2010 était en baisse par rapport à celui de 2009. Il constate que les loyers budgétaires ont grevé ce budget. Il regrette qu'il soit possible de trouver des crédits pour payer une soulte à la commune d'Yssingeaux alors que les dotations budgétaires sont en récession. Il constate également que toutes les rubriques sont touchées par cette baisse de crédit ; c'est vrai notamment pour le nettoyage des locaux. L'entreprise de nettoyage, titulaire du marché, exige beaucoup de ses salariés en leur payant trop peu d'heures par rapport à la tâche à accomplir. Ce phénomène, dont la direction locale n'est pas responsable, car ce marché est national, a déjà été dénoncé par les représentants du personnel. Il explique que si l'on enlève les postes budgétaires pour lesquels des rallonges ont été obtenues le budget n'est plus de 1 651 000 Euros mais de 1 383 121 Euros, ce qui correspond au budget de référence et demande quels sont les crédits d'équipement obtenus pour le département de la Haute-Loire.

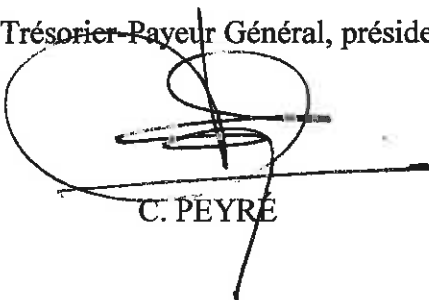
Melle CROIZIER indique que des crédits supplémentaires ont été obtenus pour réaliser quelques travaux et que la réserve inter-régionale a permis de financer le supplément de frais d'affranchissement induit par les dégrèvements sécheresse, dont le coût s'élevait à 10.000 Euros et l'augmentation exceptionnelle des frais d'huissiers de justice (15 000 € environ). Le président rajoute qu'en fin d'année l'administration centrale a accordé une rallonge pour payer, outre le surplus d'affranchissement, une partie de l'augmentation des frais de déplacement.

M. COFFY demande pourquoi le local de la trésorerie du Puy-Saint Louis a été conservé si longtemps après le transfert au SIP du Puy-en-Velay. Le président répond qu'il pensait que ce local pourrait servir pour faciliter la mise en place de la DLU si elle avait été créée en 2010. Il fallait ensuite respecter le délai de préavis pour la résiliation du bail. A M. COFFY qui revient sur la soulte pour la résiliation anticipée du bail de la Trésorerie d'Yssingeaux, le président répond qu'elle était contractuelle et qu'on ne pouvait pas ne pas la verser.

En ce qui concerne le nettoyage des locaux, Melle CROIZIER indique que le marché a été renégocié et qu'on constate une stabilité du coût de la prestation au niveau départemental. Cela n'a pas d'incidence sur la qualité de la prestation. M. COFFY fait observer que les salariés d'ONET ne travaillent pas dans des conditions correctes et qu'avec des moyens réduits il est difficile d'avoir une bonne qualité de travail et des locaux propres. Le président indique qu'ONET est tenu par une obligation de résultats, en conséquence, il y a un point d'étape avec le responsable du prestataire de service pour la Trésorerie Générale, où les agents travaillent bien. Il convient cependant qu'il est nécessaire d'être modéré car il ne faudrait pas qu'une trop grande insistance fasse monter la pression sur le personnel..

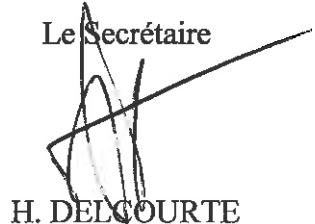
M. GAGNE demande des informations sur les armoires neuves demandées par la Trésorerie du Puy Ville. Mr ROUCHON indique que sur les quinze demandées, cinq sont d'ores et déjà livrées. D'autres armoires sont encore disponibles ; elles proviennent de Trésoreries ré-installées (Le Puy Saint Louis, Brioude, Yssingeaux) et peuvent être réutilisées. Mme CROIZIER ajoute qu'avec la création de la DLU du mobilier en très bon état sera probablement disponible. Mme COSTE souhaite qu'un peu de mobilier puisse être mis à disposition de la Trésorerie de Saugues. Mr COFFY ajoute qu'effectivement des investissements seraient souhaitable pour la trésorerie de Saugues, surtout au niveau des toilettes ou un effort particulier devrait être fait. Melle CROIZIER indique que certains postes tels que Cayres ; Saugues ; Pradelles-Landos, sont effectivement moins bien installés.

Le Trésorier-Payeur Général, président



C. PÉYRÉ

Le Secrétaire



H. DELCOURTE

Le Secrétaire-adjoint



P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 22 mars 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 3 inscrite à l'ordre du jour

Budget départemental – programmation 2011

Mme CROIZIER présente de façon détaillée le projet de budget départemental pour 2011. Elle indique que les documents produits sont, pour certains, issus de l'application COGITO. Un document synthétique présente les résultats sur les quatre dernières années. .

Mme CROIZIER précise que les dépenses liées au réseau RUBIS seront financées, à l'Euro près, au fil de l'eau, par des dotations de 2^{ème} niveau. Pour l'affranchissement, la prévision a pris en compte la dépense exceptionnelle évoquée supra (10.000 Euros). En matière de locations immobilières, les loyers budgétaires ont été exclus et la restitution de plusieurs logements de fonction a été prise en compte. Les frais de déplacements sont estimés à la baisse, car il est vraisemblable que le nombre d'inspecteurs stagiaires sera plus faible en 2011. Les autres dépenses prennent en compte le paiement de la taxe foncière de la station service Shell de l'aire autoroutière de Lorlanges, intégralement remboursée par la société exploitante. Une discussion s'engage sur ce point sur lequel la direction locale n'a pas de moyen d'action. Les dépenses de prestataires externes sont maintenues au niveau de 2009. Enfin, une réserve obligatoire de 2% est prévue. Il est probable qu'elle sera finalement reprise comme les années précédentes.

M. COFFY lit une déclaration liminaire, jointe en annexe 1, et estime que le budget n'est pas sincère.

Mme COSTE remercie le président de l'accueillir comme expert au CTPL ; elle souhaite lire une déclaration liminaire. Le président lui rappelle le «statut» de l'expert en CTPL et lui indique qu'il ne peut accepter une telle déclaration.

M. COFFY déplore l'obsolescence des installations téléphoniques des Trésoreries du Puy Saint Jean, de Saint Julien, et de Pradelles-Landos ; ces postes n'ont plus les moyens de travailler correctement. Melle CROIZIER en convient et souhaite qu'on se renseigne sur le coût de remplacement de ces installations. M. VERNAY rappelle les très grandes difficultés pour joindre par téléphone le SIP d'Yssingeaux. Cette situation perdure et les contribuables se retournent vers les trésoreries dont les agents subissent le

mécontentement des usagers. Mme COSTE évoque la protection de certaines fenêtres de la Trésorerie de Saint Paulien, souhaitée par la brigade de Gendarmerie locale. Elle aborde le lavage des vitres dans plusieurs Trésoreries – Saugues, Craponne-La Chaise-Dieu. Le président répond que les services de la Trésorerie Générale prendront l'attache de la Gendarmerie Nationale pour obtenir un avis écrit et tenter d'obtenir des crédits spécifiques pour les travaux de sécurité à Saint Paulien. Pour ce qui est du lavage des vitres, Melle CROIZIER précise que des prestations supplémentaires peuvent être mises en œuvre dans le cadre du marché ONET. Le président remarque qu'il n'y a pas de demande des chefs de poste sur ce point. Mme COSTE s'étonne qu'il n'y ait pas de crédits prévus pour l'équipement en 2011. Le président indique qu'en raison de la création des SIP, il y a actuellement un stock de mobilier qui peut-être redéployé, y-compris au Puy-Ville, pour répondre à M. GAGNE. M. VERNAY évoque le matériel informatique et se déclare satisfait des nouveaux photocopieurs dont le coût est bien inférieur à celui des imprimantes.

Le président soumet au vote le projet de budget.

Résultats du scrutin :

Pour : 5 voix (représentants de l'administration)

Contre : 5 voix (représentants du personnel)

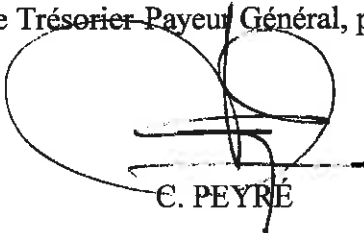
Abstentions : 0

Mme CROIZIER présente le nouvel outil de gestion budgétaire CHORUS (support joint en annexe 2). M. COFFY dénonce le manque d'efficacité de CHORUS et les difficultés engendrées par cette application dans les autres ministères. Il craint une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable, un démantèlement des services ainsi que des retards de paiement.

Mme CROIZIER poursuit par une présentation du dispositif « CARTE D'ACHAT ». Elle précise que ces cartes son nominatives et personnelles et que le montant des achats est plafonné.

Mr GAGNE s'interroge sur le coût de ce dispositif. Mme CROIZIER indique que le coût est de 350 Euros forfaitaires auxquels s'ajoute un prélèvement supplémentaire de 10 centimes par transaction.

Le Trésorier-Payeur Général, président



C. PEYRÉ

Le Secrétaire



H. DELCOURTE

Le Secrétaire-adjoint



P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DEBATS

Réunion du 22 mars 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 4 inscrite à l'ordre du jour

Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie du Monastier-sur-Gazeille

Les agents de la Trésorerie du Monastier-sur-Gazeille ont souhaité, à la suite de la mise en place des nouvelles règles de vie quotidienne, que les horaires d'ouverture au public de cette Trésorerie soient modifiés. Mme CROIZIER présente leur demande :

Horaires actuels : lundi de 13 heures à 16 heures 30 à
 du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30
 vendredi de 8 heures à 12 heures

Nouveaux horaires : du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures
 vendredi de 8 heures à 11 heures 30

Le président précise que les élus ont été prévenus de cette proposition de modification par le comptable et qu'il n'existe aucune opposition.

Le président soumet donc au vote l'approbation de ces nouveaux horaires.

Résultats du scrutin :

Pour : 10 voix (5 représentants de l'administration, 5 représentants du personnel)

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Le Trésorier-Payeur Général, président

C. PEYRE

Le Secrétaire

H. DELCOURTE

Le Secrétaire-adjoint

P. SAGNARD

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DEBATS

Réunion du 22 mars 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 5 inscrite à l'ordre du jour

Questions diverses.

Mr COFFY demande à ce que les chefs de postes soient mieux informés des remplacements pouvant intervenir. Il demande également à ce que les membres de l'équipe de renfort départementale soient mis en copie des notes de service. Le président répond que cette demande sera prise en compte dans les prochains envois.

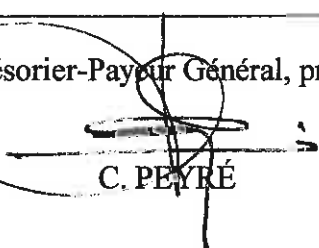
Messieurs COFFY et VERNAY déplorent la lenteur de la Poste pour renvoyer les courriers PND (plis non distribuable). Cela entraîne des majorations indues et un gros travail pour les agents des Trésoreries. Enfin, Mme COSTE évoque les retards dans l'acheminement des sacoches navettes par la Poste. Melle CROIZIER indique que les difficultés rencontrées par la Poste à la suite de l'ouverture d'un nouveau centre de tri semblent résolues.

Mr SAGNARD demande si le problème d'alimentation en eau de la Trésorerie de Fay-sur- Lignon est régularisé. Le président répond que le maire s'est engagé à rétablir la situation rapidement.

M. COFFY demande si le remplacement de l'adjoint filière Gestion Publique du SIP du Puy est prévu. Le président répond que le poste sera pourvu par une lauréate de la liste d'aptitude de B en A.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 heures et 20 minutes.

Le Trésorier-Payeur Général, président


C. PEYRÉ

Le Secrétaire


H. DELCOURTE

Le Secrétaire-adjoint


P. SAGNARD



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr

Le Puy, le 22 mars 2011

Déclaration liminaire CTPL Trésor du 22 mars 2011

Les représentants du personnel l'ont caractérisé de manière permanente dans cette enceinte : la LOLF, dont l'objectif avoué est de faire passer les administrations de l'Etat d'une logique de moyens pour assurer leurs missions de service public à « une logique d'entreprise, centrée autour de la recherche du résultat », constitue l'outil idéal pour mener jusqu'à son terme la RGPP dont l'objectif vise, sous couvert de fusion- restructuration, à la liquidation pure et simple des administrations de l'Etat, et notamment celle de la DGFIP.

Le déploiement du progiciel CHORUS vient couronner le tout : opacité et réduction massive des crédits budgétaires en sont les lignes directrices.

L'enveloppe budgétaire octroyée aux services départementaux de Haute- Loire, telle qu'elle ressort du document CHORUS fait apparaître un montant global de 1 385 286 € en 2011 contre 1 667 401 € en 2010.

En fait, la réalité est bien pire encore puisque, LOLF oblige, ces enveloppes intègrent les loyers « budgétaires » versés par notre administration à l'Etat pour ses bâtiments domaniaux (la Trésorerie Générale en l'occurrence), soit les sommes de 183 480 € pour 2010 et 183 481 pour 2011.

Le montant total des crédits 2011 (1 201 805 €) subit une chute de 19, 01% par rapport à la dotation initiale de 2010 (1 483 921 €).

Les représentants du personnel dénoncent :

- 1- cette amputation des crédits qui interdit de couvrir les besoins réels du département (locations, affranchissement, fluides, nettoyage, fournitures, entretien, frais de poursuite, frais de déplacement), déjà revus à la baisse en 2010, alors que les produits pétroliers, le gaz et l'électricité subissent des hausses incessantes.
- 2- l'absence totale de lisibilité du document CHORUS, et tout particulièrement la disparition de l'enveloppe répartie entre les postes comptables remplacée par l'octroi à chaque chef de poste d'une carte bancaire créditée de 300, 00€.
- 3- La disparition du budget « équipement » qui laisse mal augurer de vos prétentions à améliorer le quotidien des personnels et qui nous interpelle sur votre volonté d'assurer la pérennité du réseau de trésoreries de proximité.

C'est une agression sans précédent, conjuguée aux suppressions répétées d'emplois que subissent nos services !

Comment les collègues pourront-ils prendre au sérieux votre exigence de remplir les « objectifs » alors que leurs conditions de travail sont déjà intenable, par l'effet conjugué des suppressions d'emplois et les contre-réformes qui chamboulent les services, les missions et remettent en cause le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable (CHORUS), et entre l'assiette et le recouvrement (Fusion)? Seront-ils réduits à apporter au bureau leur radiateur ou leur chaufferette pour pallier à l'insuffisance des crédits de chauffage?

Par la grâce de la LOLF, la gestion déconcentrée de la masse salariale départementale (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, cotisations patronales) est calculée pour 2011, sur la base d'un **plafond** d'emplois équivalents temps plein (ETPT) autorisé, fixé arbitrairement à **181,81** contre **188,12** en 2010 sur le département.

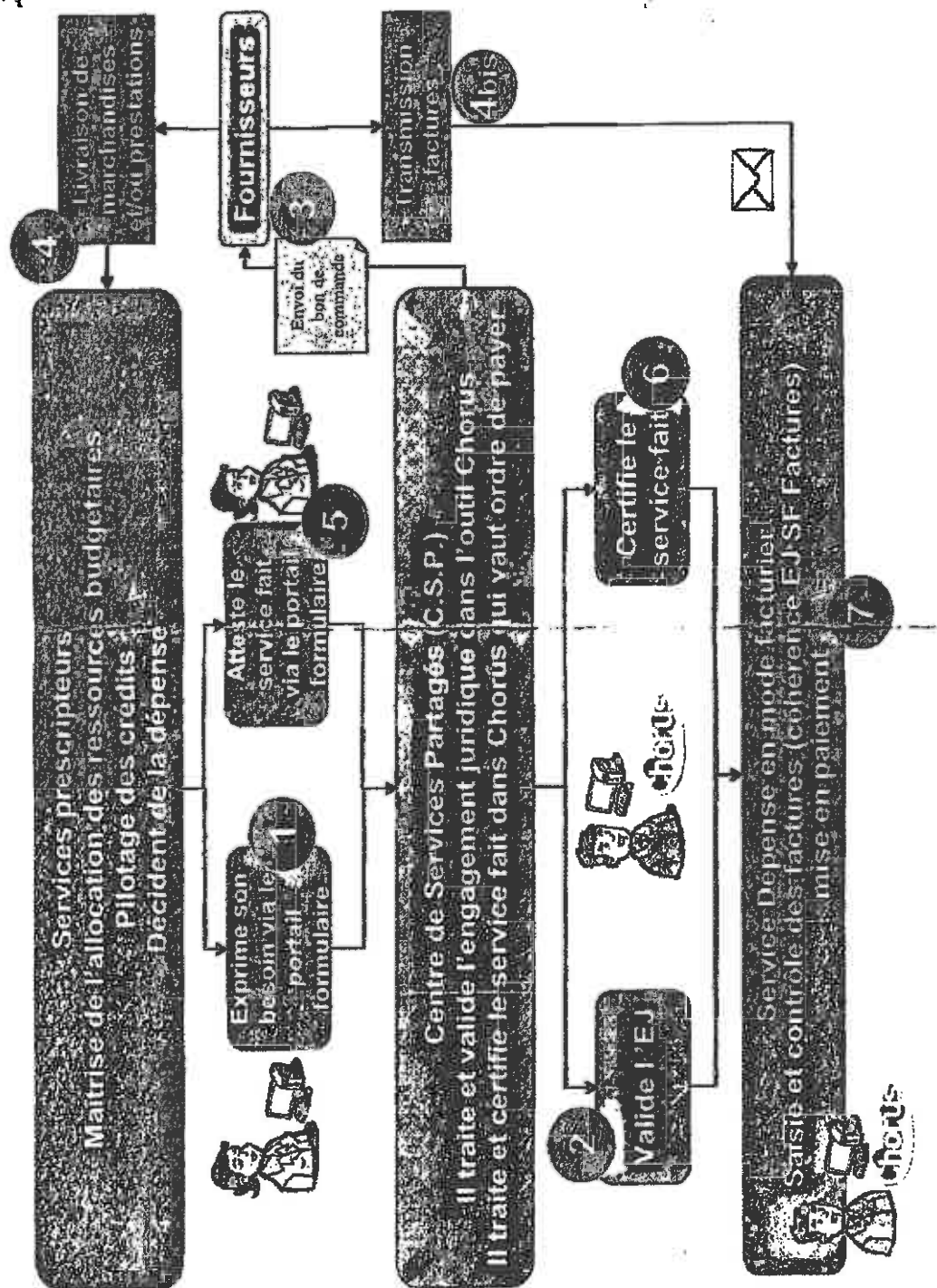
Pour parvenir au nombre exact d'emplois de fonctionnaires, il faut défalquer 1 ETPT correspondant à 1,5 agents en CLD, qui, statutairement, ne doit pas apparaître dans les emplois du département, ainsi que 1,92 ETPT contractuels et 2,90 ETPT auxiliaires.

On parvient ainsi au nombre d'emplois statutaires que l'administration centrale accorde réellement au département, soit **175,49 ETPT**!

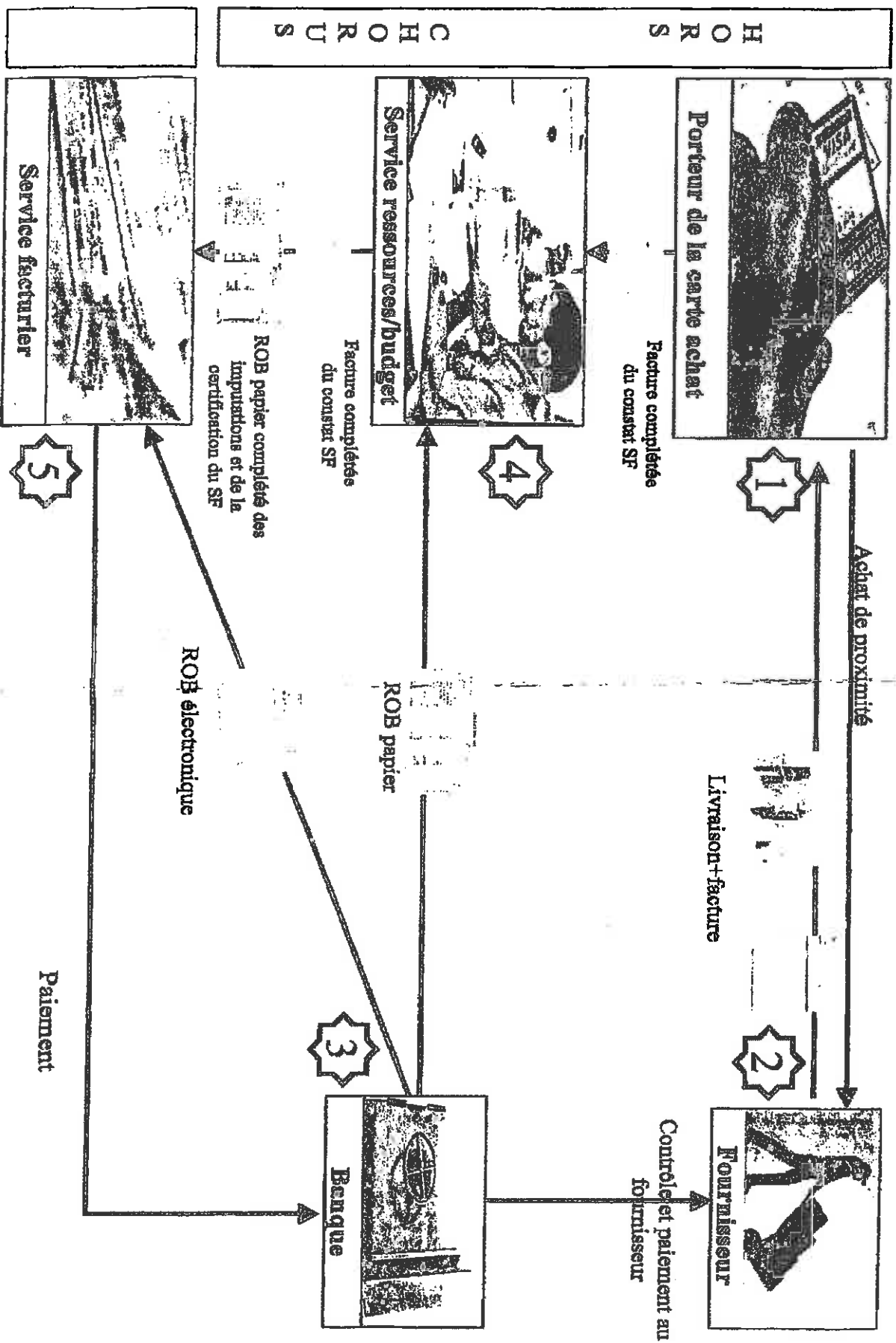
Les représentants du personnel vous mettent en garde sur les conditions de travail excessivement difficiles dans lesquelles les personnels de tous grades exercent leurs missions, qui vont empirer avec la mise en œuvre du budget de misère que vous soumettez à ce CTPL. Demander toujours plus, toujours plus vite, avec toujours moins de moyens aux agents est un refrain dont vos personnels sont fatigués.

Nous vous convions à accorder une extrême attention à la grande lassitude et à la colère qui enflent dans les services confrontés aux conséquences multiples de la RGPP- Fusion, dans leur activité quotidienne.

En conséquence, les représentants Force Ouvrière du personnel ne voteront pas ce budget destructeur des droits statutaires des personnels, qui donne tout son contenu à l'objectif recherché par la réalisation de la Fusion- RGPP et par la mise en place de CHORUS : la liquidation de l'administration chargée de la Comptabilité Publique.

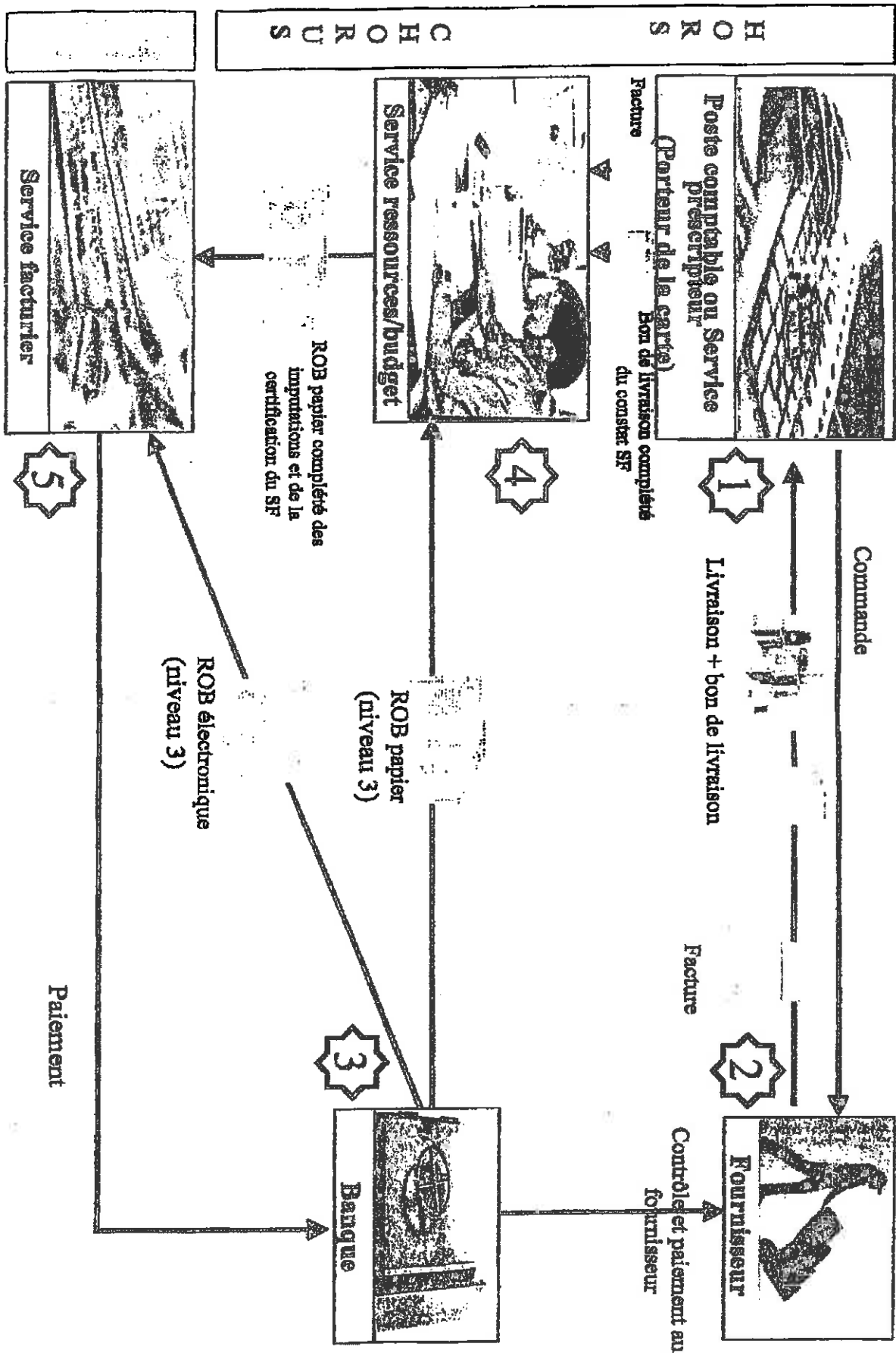


Proximité (niveau 1) cartes urgents, quinquennales



Procédure: achat effectif
 fournitures de bureau

Le prescripteur (niveau 3)
 des informations





→ 14

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Monastier sur Gazeille le 07/12/2010

TRESORERIE DU MONASTIER SUR GAZEILLE
Place du Couvent
43150 Le Monastier sur Gazeille

Monsieur le Trésorier Payeur Général
De HAUTE LOIRE
LE PUY EN VELAY

Pour nous rendre nos services
Votre correspondant : Christiane Richier
Tél : 04 71 03 81 82
Fax : 04 71 03 95 80
Courriel : christiane.richier@dgfip.finances.puy.fr
Horaires d'ouverture : 8h-12h/13h-16h 30 sauf
lundi matin et vendredi AM
Avec ou sans rendez-vous
Votre n° fiscal:
Référence de l'avis:

TRE-SORERIE GÉNÉRALE
DE LA HAUTE-LOIRE
24 DEC. 2010
COURRIER-ARRIVÉE

Objet : Modification Horaire d'ouverture au public
Pjtes : Tableau

La trésorerie du Monastier sur Gazeille a un effectif de deux agents à temps plein sur 4,5 jours qui ne travaillent pas le vendredi après midi.

Actuellement le poste est ouvert au public :

Lundi après midi de 13h à 16h30

Le mardi mercredi jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Le vendredi de 8h à 12h

En raison du nouvel module ART, Le poste sollicite un changement d'horaire d'ouverture au public. Il souhaite que le poste soit ouvert le lundi matin et que la fermeture se fasse le soir à 16 h au lieu de 16 h30. Veuillez trouver ci joint un tableau précisant les horaires d'ouverture. Nous souhaitons que cette modification soit soumise au prochain CTPL.

Cette proposition recueille l'accord des deux agents du poste.

Signature :

Richier Christiane

Liotard Danielle

D. Liotard

Bon pour accord

Le Chef de poste est actuellement absent.